

COMPTE-RENDU – Réunion du Comité Syndical en date du 04/04/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL****Date de la convocation : 05/11/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à 09H30, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ste Colombe la commanderie sous la présidence de M. MEDAERTS Dominique.

Le tableau suivant récapitule les personnes présentes et les votants :

	Collectivité Adhérente	Délégué Titulaire	Présent	Délégué suppléant	Présent	Membres présents et votants	Nom Votant par procuration	Nbre de Votants	Nombre de pouvoir
1	Amfreville-Saint-Amand	ARTAUD Fabien	1	HUBAILLE Jean-Louis		1		1	0
2	Bacquepuis	DEMAEGDT Thierry	1	PORET Cédric		1		1	0
3	Barneville sur seine	CHERVILLE Mery	1	MAQUAIRE Olivier		1		1	0
4	Bernienville	MALZY Philippe		LEBRETON Cyrille		0		0	0
5	Boissey le Châtel	LAMOTTE Pascal	1	DALLE Johan		1		1	0
6	Bonneville Aptot - Ccpavr	LEGRAND Vincent		BASSET Francis		0		0	0
7	Bosgouet	BERTIN Franck		VAN DAMME Françoise		0		0	0
8	Bosrobert	GARNIER Auguste		DEPRE Chantal		0		0	0
9	Bosroumois	VANHEULE Philippe		BOONE Thomas		0		0	0
10	Bouquetot	GRAINVILLE Joël		TABOUELLE Christophe		0		0	0
11	Bourg Achard	TEMPERTON Joël		HERSANT Stéphane		0		0	0
12	Brestot - Ccpavr	MIMIEUX Frédéric		BESSARD Jonathan		0		0	0
13	Calleville	DUVAL Christian	1	SCRIBOT Frédéric		1		1	0
14	Canappeville	GOBEAUT René	1	BREANT Gilles		1		1	0
15	Caumont	DUFROY Maria	1	LEROY Xavier		1		1	0
16	Ceszeville	FOSSARD Nicolas		DEBUS Alain		0		0	0
17	Combon	LECAVELIER-DÉSÉTANGS Rémy		DELANNOY Patrice		0		0	0
18	Crestot	PERNELLE Benoît		DESSAUX Alain		0		0	0
19	Criquebeuf la Campagne	DAUTRESME Thierry		MARIE Michèle	1	1		1	0
20	Crosville la Vieille	BOIDIN Jean-Marie	1	CARPENTIER Pascal		1		1	0
21	Daubeuf la Campagne	BUSSIERE Laurance	1	BUISSON Sébastien		1		1	0
22	Ecaquelon - Ccpavr	HOMO Daniel		LEBOUCHER Alain	1	1		1	0
23	Ecardenville la Campagne	LECOQ Didier		SALIOU Dominique		0		0	0
24	Ecauville	PLESSIS Elisabeth		POUESSEL Michaël		0		0	0
25	Ecquetot	CHEVALLIER Patrice	1	LONCKE Didier		1		1	0
26	Epegard	DEMARE Pascal		GEZOLME Patrick		0		0	0
27	Epreville Pres Le Neubourg	ELIOT Patrick	1	BRIOSNE Maurice	1	1		1	0
28	Eturqueraye	GENCE Claude		LECOMPTE Didier		0	DUFROY	1	1
29	Flancourt-Crescy-en-Roumois	PECOT Bertrand	1	MASSELIN Arnaud	1	1		1	0
30	Fouqueville	SOENEN Bruno	1	ROULLÉ Guillaume		1		1	0
31	Grand Bourgtheroulde	LECLERC Stéphane		Couturier Anne laure		0		0	0
32	Graveron Semerville	CHEVALIER Édouard	1	CARRERE-GODEBOUT Claire	1	1		1	0
33	Harcourt	DUVEY Marc		POHER Jean-Claude	1	1		1	0
34	Hauville	FAUCON Thierry		VERDUN Sylvie		0		0	0
35	Hectomare	METTAIS Marie-Hélène	1	PLOYART François		1		1	0
36	Hondouville	PAVLATA Ladislav		PARIS Jean-Charles		0		0	0
37	Honguemare Guenouville	BILLY Eric		VANDERMEERSCH Philippe		0		0	0
38	Ileville sur Montfort - Ccpavr	HEBERT Maryan		/		0		0	0
39	Iville	ADAM Jean-Paul	1	MAUGY Luc-Jean		1		1	0
40	La Harengère - Case	BOULAND Hervé		LE SUEUR Patrick		0		0	0
41	La Haye Aubrée	LAFERTÉ Stéphane		AMETTE Paulette	1	1		1	0
42	La Haye de Calleville	VOISIN Jean-Baptiste	1	/		1		1	0
43	La Haye de Routot	BINET Jacques		GOLFRIN Olivier		0		0	0
44	La Haye du Theil	PORTE Michel		COUCHAUX Alain	1	1		1	0
45	La Neuville du Bosc	FORCHER Bernard		CORNU Jean-Claude	1	1		1	0
46	La Pyle	HEUGHEBAERT Philippe		ROUSSEAU Yann	1	1		1	0
47	La saussaye - Case	CHOLLET Lionel	1	PIEDNOEL Alain		1		1	0
48	La Trinité de Thouberville	BOITOUT Gérard	1	AUBER François		1		1	0
49	Le Bec Hellouin	FINET Pascal	1	GAUTIER Alban		1		1	0
50	Le Bec Thomas - Case	FLAMBARD Jean-Luc	1	SOENEN Joris		1		1	0

51	Le Bosc du Theil	REVEILLERE Michel	1	PARIS Lucienne		1		1	0
52	Le Landin	DEZELLUS Michel		CORAL-BELIER Edouard		0		0	0
53	Le Neubourg	CHEUX Arnaud	1	ONFRAY Didier		1		1	0
54	Le Thuit de l'Oison	DOUBET Gilbert		LESUEUR François	1	1		1	0
55	Le Tremblay Omonville	LEFEBVRE Jean-François	1	LEFEBVRE Michel		1		1	0
56	Le Troncq	FERCOQ Mickaël		SAMSON Catherine		0	METTAIS	1	1
57	Les Monts du Roumois	LOIR Jean-Louis	1	BUGENNE Richard		1		1	0
58	Malleville sur le Bec	GILLES Emmanuel		POOT Matthieu		0		0	0
59	Mandeville - Case	MEDAERTS Dominique	1	JOURDAIN Jean-Paul		1		1	0
60	Marbeuf	GAILLARD Thomas	1	VANHEULE Pascal		1		1	0
61	Mauny	DORANGE Chrysis		NOËL Charly		0		0	0
62	Nassandres sur Risle	WEBER Claude	1	LEFEBVRE Isabelle		1		1	0
63	Pont Authou - Ccpavr	LECONTE Albert		DUHAMEL Thierry	1	1		1	0
64	Quittebeuf	CHERON Benoit		BÉTILLE-POUSSET Sylvie	1	1		1	0
65	Rougemontiers - Ccpavr	DE WULF Joël		LEREFAIT Cyrille		0	LOLLIER	1	1
66	Rouge-Perriers	LERDU Bruno		PREVOST Françoise	1	1		1	0
67	Routot - Ccpavr	LOLLIER Yann	1	BARON Frédéric		1		1	0
68	Saint Aubin d'Ecrosville	DEPARIS Christiane		DEPITRE Patrick		0		0	0
69	Saint Cyr la Campagne - Case	JOUET Raoul		TAVENNEC Gaëlle		0		0	0
70	Saint Denis des Monts	MORIN Olivier	1	DELARUE Damien		1		1	0
71	Saint Didier des Bois - Case	GOY Jacky	1	MORISSE Michel		1		1	0
72	Saint Eloi de Fourques	SZALKOWSKI Denis	1	FIQUET Stéphane		1		1	0
73	Saint Germain de Pasquier - Case	LAFILLE Laurence		CHOMBART Jean-Charles	1	1		1	0
74	Saint Léger du Gennetey	ROMAIN Philippe	1	LEROUX Pierre		1		1	0
75	Saint Meslin du Bosc	BONNEAU Christian	1	JOUEN Éric		1		1	0
76	Saint Ouen de Pontcheuil	DUVAL Daniel	1	LEMULLIER Corinne		1		1	0
77	Saint Ouen de Thouberville	LECOQ Denis	1	THIEBAULT Damien		1		1	0
78	Saint Ouen du Tilleul	MATHE Michel	1	AUBOURG Jean		1		1	0
79	Saint Paul de Fourques	GUILLOT Annick		PLESANT Jacky		0		0	0
80	Saint Philbert sur Boissey	JOUIS NUPER Caroline		BUCHER Franck		0	MORIN	1	1
81	Saint Pierre des Fleurs	BESSIERE Yann	1	GERMAIN Bruno		1		1	0
82	Saint Pierre du Bosguéard	MOENS Vincent	1	VANNIER Gisèle	1	1		1	0
83	Sainte Colombe La Commanderie	LARGESSE Jacky	1	DEGROOTE Frédéric		1		1	0
84	Sainte Opportune du Bosc	DECROOS Marc		VANHEULE André		0		0	0
85	Thénouville	SARRADE Patrick	1	LAMY François		1		1	0
86	Thibouville	LEGER Corinne		COUTEL Philippe	1	1		1	0
87	Thierville - Ccpavr	RESSENCOURT Michel		SIMON Steave		0		0	0
88	Tournedos Bois Hubert	PHILIPPE Jean-Pierre	1	DEWULF Pascal		1		1	0
89	Tourville la Campagne	BOURGAULT Hugues	1	BAYEZ Christian		1		1	0
90	Venon	VAUQUELIN Bernard	1	LEROY Catherine		1		1	0
91	Villettes	ROBACHE Arlette	1	DEGOULET Cécile	1	1		1	0
92	Villez sur le Neubourg	PLESSIS Gérard		SETIF Dominique		0	VOISIN	1	1
93	Vitot	RUPIN Hervé	1	LELARGE Joël		1		1	0
94	Voisreville	LELOUARD Jean- Paul		FRÉRET Ludovic		0		0	0
95	Vraiville - Case	GAMBLIN Hervé		MEEUS Marcel		0		0	0
TOTAL			46		18	59	0	64	5

Il y avait donc 59 membres présents sur 95 en exercice et 64 votants dont 5 pouvoirs

LE TRONCQ a donné pouvoir à MME METTAIS.

ST PHILBERT SUR BOISSEY a donné pouvoir à MR MORIN.

ROUGEMONTIERS a donné pouvoir à MR LOLLIER.

ETURQUERAY a donné pouvoir à MME DUFROY.

VILLES SUR LE NEUBOURG a donné pouvoir à MR VOISIN.

Secrétaire de séance : Hugues BOURGAULT.

Assistaient également :

- M. SERREAU Jean, directeur général et financier
- Mme LEHO Céline, directrice générale adjointe
- Mme LÉBOULENGER Julie, directrice technique
- Mmes BABIRAT Angèle, VINCENT Alicia, service comptabilité
- Mr Joshua GAUTHEREAU, responsable de production
- Mr Stéphane DOUVENOU, responsable d'exploitation
- Mme Réane GARS, responsable Ressources humaines

1. Mot d'accueil du président

Mr MEDAERTS remercie du prêt de la salle.

Il procède à une analyse du syndicat. Le déploiement du réseau et des infrastructures a été réalisé par la force publique entre 1950 et 1970, sans amortissement de l'investissement, patrimoine qui a été redistribué aux différents syndicats sur le territoire.

L'exploitation en a été faite sans préoccupation du vieillissement du réseau, les prix sont donc restés bas du fait du peu de renouvellement.

Désormais les châteaux d'eau, les stations, les tuyaux ont vieilli, en découlent des fuites et un besoin de renouvellement du parc.

Les demandes de subvention effectuées se sont soldées par une fin de non recevoir or mis par l'AESN qui subventionne à hauteur de 30/40%.

Il y aura recours à l'emprunt afin d'alléger et d'étaler le besoin d'investissement mais des recettes seront nécessaires pour le rembourser.

Il n'est plus temps de faire la sourde oreille ou de raisonner en « fin de mandat » et de compter sur les prochains pour réaliser les ajustements. Il est temps de prendre ses responsabilités.

Une optimisation des charges de fonctionnement a été réalisée et des économies ont été faites.

Problèmes à résoudre :

- Châteaux d'eau à rénover
- Pollution de l'eau à traiter par la création d'usine de traitement = 4 millions/usine
- 48 kms de réseau encore en pvc à renouveler (risque de relargage de CVM) = 300 000€ le km
- Renouvellement du réseau fuyard

2. Approbation du compte rendu du comité syndical du 04/04/2024

Le compte rendu est approuvé

3. Présentation du RPQS 2023

Présentation par Céline LEROUX selon diaporama, RPQS et autres supports papiers transmis.

Prise de parole de Julie LEBOULENGER sur la qualité de l'eau. Plus qu'une dégradation de la qualité de l'eau, il s'agit de contrôles sanitaires effectués qui ne l'étaient pas auparavant.

Le RPQS est approuvé 59 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions.

4. Délibérations

→ Autorisation du Président à engager les dépenses d'investissement en 2025

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- *Chapitre 20 : 63.500 € (25% de 254.000€)*
- *Chapitre 21 : 1.222.625,05€ (25% de 4.890.500,20€)*
- *Chapitre 23 : 0 € (25% de 0€)*

TOTAL = 1.286.125,05€ (un million deux cent quatre vingt six mille cent vingt cinq euros et cinq centimes)

La délibération est approuvée avec 57 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

→ Non valeurs et taxes irrécouvrables

*Conformément à la nomenclature M49, M. le Trésorier a sollicité M. le Président du SERPN afin que les membres du comité syndical délibèrent sur l'admission en non-valeur d'un montant global de **95 327,30 €** (quatre vingt quinze mille trois cent vingt sept et trente centimes) se décomposant sur le compte 6541 (créances admises en non-valeur) pour **95 327,30 €** (quatre vingt quinze mille trois cent vingt sept euros et trente centimes) et sur le compte 6542 (créances éteintes) pour 0,00 € (zéro euro).*

Un justificatif d'identité sera désormais demandé aux usagers pour faciliter les recouvrements pour le trésorier.

La délibération est approuvée avec 54 voix pour, 4 contre et 6 abstentions.

→ Décision modificative budgétaire n°1 pour ouverture de crédits

- *Intégration d'études en amortissement pour **13.320,00€***
- *Récupération d'avance pour **15.195,04€***
- *Correction amortissement subvention pour **3 6.866,58€***

La délibération est approuvée avec 61 voix pour, et 3 abstentions.

→ Autorisation de poursuite au trésorier assignataire du SERPN

La délibération est approuvée avec 62 voix pour, et 2 abstentions.

→ Régie d'avances et de recettes mensualisés

Création d'une régie de recettes et d'avances pour la gestion de la facturation des abonnés mensualisés et les factures de régularisation.

La délibération est approuvée avec 62 voix pour, et 2 abstentions.

➔ Réformes des redevances d'agence de l'eau

L'AESN a établi un nouveau programme pour 5 ans.

Jusqu'à aujourd'hui il portait sur un volet qualitatif, désormais il comporte également un volet quantitatif.

Pour y répondre, différentes pistes :

- Tarif progressif pour inciter à la baisse de consommation
- Réduire au maximum les fuites, notamment grâce aux nouveaux compteurs

De nouvelles redevances fixes apparaîtront donc sur la facture usager, consommation eau potable + performance du réseau, et à partir de 2026, cette partie performance dépendra des indicateurs du syndicat d'où l'importance de continuer à renouveler du réseau et de maintenir ces indicateurs de performance, le volume perdu pénalisera financièrement les usagers en plus du problème de santé publique qu'est la pollution de l'eau.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, basée sur la date de facture et non la date de consommation.

Un système de performance sera mis en place également pour l'assainissement, l'information des nouveaux taux sera transmise ultérieurement.

Point nouveau programme AESN

CONDITIONNALITÉ DES AIDES

Disposer d'une stratégie de protection de la ressource en eau qui agit sur l'aspect **qualitatif et quantitatif**.

Mettre en place de façon effective les actions de protection de la ressource

Implique une révision de la stratégie du SERPN avec:

- 💧 Des objectifs sur l'aspect quantitatif
- 💧 Une réflexion sur l'animation des AAC des points d'eau dégradés sans animation actuelle

RÉFORME DES REDEVANCES

Actuelles	Au premier janvier 2025	Évolution pour l'abonné
Prélèvements	Prélèvements (taux sur m3 produit répercuté sur m3 facturé)	+0,02 €/m3
Pollution domestique Zone base : 0,38 €/m3 Zone renforcée : 0,42 €/m3	Consommation d'eau Potable 0,46 €/m3 + Performance du réseau 0,017 €/m3 Taux global pour tous = 0,4770 €/m3	Zone base : +0,057 €/m3 Zone renforcée : + 0,097 €/m3
 A partir du 1 ^{er} janvier 2026 : la redevance performance sera modulée en fonction de notre perte en eau et notre gestion patrimoniale.		TOTAL: Zone base : + 0,059 €/m3 Zone renforcée : + 0,117 €/m3

A retrouver dans la délibération sur le prix de l'eau.

5. Prix de l'eau

Présentation par Jean SERREAU selon diaporama présenté et support papier transmis.

Un travail a été réalisé en réunion de bureau et en commission finances pour établir un tarif le plus neutre possible pour les usagers.

- ➔ Augmentation de 2% sur l'abonnement
- ➔ Tarif progressif sur les consommations avec un principe de tranche

Proposition de tarif (en € HT)

Tarif proposé et répartition des contrats et volumes moyen par tranche de consommation

+ 2% sur l'abonnement

Abonnement	Tarif actuel (01/07/2024)	Tarif proposé 01/01/2025	Nombre de contrats	en %
1. Diam 15-20	60,00 €	61,20 €	35 379	98,3%
2. Diam 25-40	133,00 €	135,66 €	508	1,4%
3. Diam 50-60	533,00 €	543,66 €	48	0,1%
4. Diam 80	1 067,00 €	1 088,34 €	21	0,1%
5. Diam > 100	1 333,00 €	1 359,66 €	26	0,1%
Total			35 982	100%

RATIOS

**Plus de 98%
de particuliers**

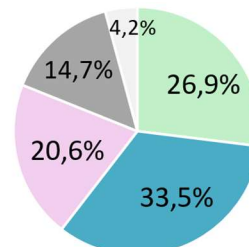
81 % des abonnés
Moins de 120 m3

96% des abonnés
Moins de 200 m3

**Volume moyen
= 100 m3**

Tarif progressif sur les consommations

Consommation	Tarif actuel (01/07/2024)	Tarif proposé 01/01/2025	Nombre de contrats facturés*	en %	Volume moyen facturé
Tranche 0 à 30 m3	1,90 €	2,00 €	10 615	26,9%	16 m3
Tranche 30 à 80 m3		2,20 €	13 214	33,5%	55 m3
Tranche 80 à 120 m3		2,30 €	8 105	20,6%	100 m3
Tranche 120 à 200 m3		2,40 €	5 806	14,7%	150 m3
Tranche >200 m3		2,50 €	1 652	4,2%	560 m3
Total			39 392	100%	100 m3



* inclue les arrivées et départs

Comment se situe le SERPN par rapport aux autres entités de gestion du département de l'Eure (DONNEES 2022)

	Tarif 01/01/2023	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau hors branchements	Densité linéaire d'abonnés	Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Rendement primaire
SAEP DE HONDOUVILLE	1,39 €	637 16ème	28 16ème	23 9ème	1,60 8ème	1,14 1er	26,98% 18ème
Gisors	1,47 €	4 845 12ème	71 15ème	69 18ème	0,65 9ème	0,18 9ème	73,73% 8ème
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES	1,71 €	8 506 9ème	392 11ème	22 8ème	14,16 7ème	0,72 2ème	70,79% 11ème
Communauté d'Agglomération Seine Eure	1,58€ à 1,75 €	42 456 1er	1 017 4ème	42 17ème	25,90 2ème	0,70 3ème	80,81% 4ème
Dangu	1,88 €	275 18ème	7 18ème	38 16ème	18ème	18ème	87,20% 2ème
SAEP DE LA CHARENTONNE	2,17 €	5 298 11ème	426 9ème	12 3ème	14ème	16ème	68,13% 14ème
SIAEP DE EVREUX NORD	2,24 €	385 17ème	23 17ème	17 6ème	- 12ème	- 14ème	90,70% 1er
SAEP LIEUVIN PAYS D'OUCHÉ	2,30 €	6 167 10ème	577 7ème	11 2ème	13ème	15ème	61,75% 17ème
SERP	2,39 €	34 936 3ème	1 500 1er	23 10ème	49,22 1er	0,66 4ème	72,28% 10ème
		au-dessus de la moyenne	au-dessus de la moyenne	en dessous de la moyenne	au-dessus de la moyenne	au-dessus de la moyenne	au-dessus de la moyenne
SAEP RISLE ET PLATEAUX	2,45 €	12 184 7ème	416 10ème	29 13ème	17ème	0,14 10ème	76,56% 6ème
EVREUX PORTES DE NORMANDIE	2,45 €	37 342 2ème	1 055 3ème	35 15ème	16,61 5ème	0,31 7ème	69,50% 12ème
SAEP DE VERNEUIL EST	2,54 €	4 140 14ème	131 13ème	32 14ème	0,33 10ème	0,05 13ème	76,76% 5ème
SAEP DE LA VALLÉE DE LA RISLE	2,55 €	12 447 6ème	531 8ème	23 11ème	14,78 6ème	0,56 6ème	74,91% 7ème
SIAEP du Sud -Ouest du canton de VERNEUIL S/ AVRE	2,71 €	799 15ème	83 14ème	10 1er	0,24 11ème	0,06 12ème	81,11% 3ème
SAEP DE LA REGION RISLOISE ET RUGLOISE	2,76 €	4 415 13ème	287 12ème	15 5ème	15ème	17ème	63,41% 16ème
SAEP du Lieuvain	3,00 €	22 296 4ème	1 325 2ème	17 7ème	19,39 4ème	0,30 8ème	69,20% 13ème
SEPASE	3,23 €	11 172 8ème	743 5ème	15 4ème	22,90 3ème	0,62 5ème	73,05% 9ème
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VEXIN NORMAND	3,45 €	15 557 5ème	634 6ème	25 12ème	16ème	0,10 11ème	67,74% 15ème
MIN	1,39 €	275	7	9,6	-	-	27,0%
MAX	3,45 €	42 456	1 500	68,66	49,22	1,14	90,7%
MOYENNE	2,32 €	12 437	514	25,4	13,82	0,40	71,4%
		au-dessus de la moyenne	au-dessus de la moyenne	en dessous de la moyenne	au-dessus de la moyenne	au-dessus de la moyenne	au-dessus de la moyenne

Impact Usager

Exemple de facture 120 m3 (Prix de référence)

	Qté	Tarif 01/07/2024			Tarif proposé 01/01/2025		
		PU HT	HT	TTC	PU HT	HT	TTC
PART SERPN							
Abonnement	1 an	60,00 €	60,00 €	63,30 €	61,20 €	61,20 €	64,57 €
<i>Consommation :</i>							
Tranche Moins de 30 m3	30 m3	1,90 €	57,00 €	60,14 €	2,00 €	60,00 €	63,30 €
Tranche 30 - 80 m3	50 m3	1,90 €	95,00 €	100,23 €	2,20 €	110,00 €	116,05 €
Tranche 80 - 120 m3	40 m3	1,90 €	76,00 €	80,18 €	2,30 €	92,00 €	97,06 €
Total facture part SERPN				303,84 €			340,98 €
PART Organismes Publics (Agence de l'Eau Seine Normandie)							
Prélèvement sur la ressource	120 m3	0,10 €	12,00 €	12,66 €	0,12 €	14,40 €	15,19 €
Redevance pollution	120 m3	0,38 €	45,60 €	48,11 €	- €	- €	- €
Consommation eau potable	120 m3	- €	- €	- €	0,46 €	55,20 €	58,24 €
Redevance performance	120 m3	- €	- €	- €	0,017 €	2,04 €	2,15 €
Total facture part Organismes publics				60,77 €			75,58 €
TOTAL facture part EAU POTABLE				364,61 €			416,56 €

Prix au m3 de référence

3,04 €

3,47 €

Augmentation

PAR AN 51,95 € soit

37,14 € sur la part SERPN

14,81 € sur la part agence de l'eau

PAR MOIS 4,33 € soit

3,09 € sur la part SERPN

1,23 € sur la part agence de l'eau

Comment se situe le SERPN par rapport aux autres entités de gestion du département de l'Eure

TARIFS AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT DE L'EURO

	01/01/2024	+ Inflation 2%	+ Agence de l'eau 2025	Estimation au 01/01/2025
Prix minimum	1,69 €/m ³	1,72 €/m ³	0,12 €/m ³	1,84 €/m ³
Prix maximum	3,74 €/m ³	3,81 €/m ³	0,12 €/m ³	3,93 €/m ³
Prix moyen	2,82 €/m ³	2,88 €/m ³	0,12 €/m ³	3,00 €/m ³

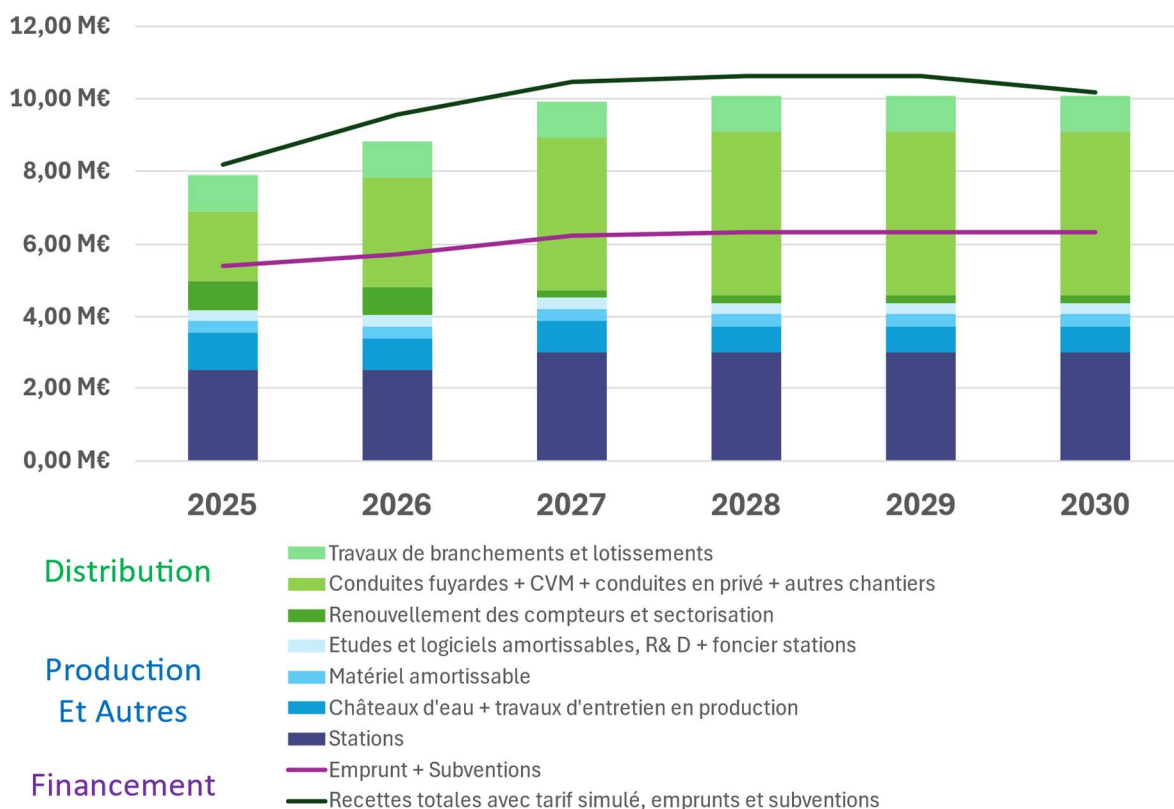
TARIF SERPN AU 01/01/2024 : 3,04 € / m³

TARIF SERPN PROPOSÉ AU 01/01/2025 : 3,47 € / m³

Cf note de synthèse et plan pluriannuel d'investissements.

Plan pluriannuel d'investissement

Les montants de ce PPI sont estimatifs et seront affinés régulièrement selon l'avancement des études pour les stations et les résultats d'exercice afin d'adapter le tarif annuellement au plus juste



Le tarif proposé pour 2025 permet de couvrir les besoins 2025,

Pour les années suivantes les tarifs indiqués permettent de couvrir les besoins pour ce PPI.

Question :

On parle de 2025 avec présentation d'un tableau pluriannuel jusqu'en 2030, une projection mathématique sur 2026 et 2027 a-t-elle été faite ?

➔ La projection de prix sur les années futures est indiquée dans le tableau, il est prévu une clause de révision chaque année.

Intervention du Neubourg :

Selon sur diapo n°12, il est notable que l'écart se creuse entre le SERPN et les moyennes indiquées
Décalage entre les chiffres annoncés sur le site Sispea à ce jour.

Les autres syndicats vont peut-être augmenter également mais vont-ils intervenir dans de telles proportions ?

Et selon diapo 42, les données indiquées sont celles au 1^{er} janvier 2023, il y a eu depuis plusieurs augmentations. En en tenant compte nous sommes dans les plus chers du département.

Il se pose une question de fond, à la création du SERPN quel était l'objectif ? Mutualiser pour tirer le prix de l'eau au plus supportable pour les consommateurs. Les intercos se posent la question de savoir à quel niveau doit se gérer la gestion de l'eau, un groupe de travail entre EPCI a donc été mis en place pour remettre à plat la réflexion sur la production de l'eau et sa répartition. A multiplier les augmentations est ce qu'on ne dérive pas du but premier du SERPN ? La question se pose de la gouvernance du SERPN.

Qu'en est-il réellement de l'interconnexion des réseaux plutôt que de la construction d'une usine au Tremblay ?

Concernant l'analyse financière effectuée par la DGFIP, celle-ci montre une évolution de 2019 à 2023 uniquement. Selon la diapo 32, nous constatons la même tendance mais pas les mêmes chiffres que l'analyse financière.

51% charges de fonctionnement en 5 ans, tendance qui ne ressort pas dans les communes.

Où sont les pistes d'économie ?

Il est précisé que ces chiffres ont été présentés en bureau, en commission finances, en réunion de secteur, mais en commission finances il a été demandé à suspendre les décisions, et à avoir un délai de réflexion.

Pas de convocation pour une deuxième commission finances.

Documents de travail demandés, refus et lecture mail de non-transmission de Mr Serreau.

Il est attendu de formaliser les économies de dépenses plutôt que de prioriser l'augmentation du prix de l'eau, c'est la méthode qui doit changer.

→ Réponse de Marie-Hélène Mettais :

Les propositions faites aujourd'hui regroupent les remontées entendues lors des réunions de secteur.

La discussion depuis le précédent mandat est de savoir à quel rythme doit avoir lieu le renouvellement de travaux ? On ne peut pas augmenter le prix de l'eau sans résultat en face, on est réticent à donner pour du fonctionnement et de la marge.

L'augmentation de tarif en 2020 est passée en trésorerie car impossible de faire les travaux du fait de la crise covid.

2021 : guerre en Ukraine, hausse des fournitures, les travaux voulus n'ont pas pu tous être réalisés.

Les services pressent pour le changement de compteurs, les réparations de fuite donc en 2022 les travaux ont été réalisés mais pas d'augmentation de tarif donc leur financement a été pris sur la trésorerie.

Il a fallu supporter le manque d'augmentation qui a toujours été refusé. Les travaux ont donc été effectués sans augmentation de chiffre d'affaires.

Ce n'est plus possible à ce rythme sans une réelle augmentation.

Les travaux 2024 n'ont pas été effectués car vous avez choisi de limiter l'augmentation de tarif, compteurs non changés, canalisations fuyardes non réparées etc...

Devons nous continuer comme cela alors que la redevance va s'appuyer sur le rendement ?

→ Réponse de Mr Medaerts :

Si aucune augmentation n'est votée, seule la rénovation des châteaux d'eau sera faite ainsi qu'une usine, les renouvellements de canalisations ne seront pas effectués ni les changements de compteur. Avec ce que cela implique pour les communes en cas de réfection de voirie.

Intervention de Graveron-Sémerville :

En réunion de Comcom, le sujet est abordé souvent, l'eau va devenir un bien précieux dans le monde entier, on remarque l'effort de fait en fonctionnement et affiché en diapo, avoir de l'eau de qualité est une priorité. A notre niveau des gens boivent de l'eau en bouteille 300 fois plus chère, une augmentation comme présentée ne va pas augmenter énormément les impayés. La crèche du Neubourg et de Tournedos sont déjà à l'eau en bouteille depuis 1 an. S'il faut en arriver la mieux vaut l'augmentation vu les enjeux derrière et il n'est pas souhaitable non plus d'avoir les appels des usagers constamment pour fuite de canalisation. Nous devons mettre les habitants devant le fait que l'eau est précieuse et peut être dans ce cas un peu plus chère que la normale.

Intervention de St Eloi de Fourques :

Dans les autres intercos, c'est le président et les vice-présidents qui présentent les délibérations, ce ne sont pas aux techniciens de prendre la parole autrement qu'en complément.

Il manque dans la présentation le prix lié aux constructions d'usine.

Au vu des éléments toujours non analysés, il sera impossible de tout traiter un jour, les usines ne suffiront pas.

Intervention de Tourville la Campagne

La commission finance n'a pas statué sur ce qui est présenté aujourd'hui.

Pas de résultat de l'étude en cours sur la possibilité d'interconnexion sur les autres syndicats.

- ➔ *Ces syndicats sont eux aussi en dépassement, les résultats de qualité d'eau potable sont publics, vous pouvez consulter les analyses complètes mais il est de la responsabilité du distributeur de demander une dérogation aux services de l'état de distribuer l'eau.*

Intervention de St Pierre des Fleurs

Est-il possible de faire une modération du prix de l'eau en fonction du nombre d'habitants du foyer ?

- ➔ *Ce n'est pas prévu mais une demande va être faite à l'agence de l'eau pour des économiseurs d'eau et permettre aux gens de moins consommer.*

Départ du délégué de Tournedos Bois Hubert avant le vote.

La délibération est approuvée avec 44 voix pour, 11 contre et 8 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.